

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

#### FISCALITE DIRECTE LOCALE – ANNEE 2015 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Fixation des taux de fiscalité directe pour 2015 :

	Taux 2014	Variation	Taux 2015
Taxe d'Habitation	17,72 %	0,00%	17,72%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,89 %	0,00 %	25,89 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,43 %	0,00 %	49,43 %

#### EXERCICE 2015 – BUDGET PRIMITIF

Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2015 et de ses annexes qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>		
FONCTIONNEMENT	35 383 130,00	35 383 130,00
INVESTISSEMENT	11 444 000,00	11 444 000,00
<b><u>BUDGET ANNEXE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE</u></b>		
FONCTIONNEMENT	310 360,00	310 360,00
INVESTISSEMENT	2 617 300,00	2 617 300,00
<b><u>BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA T.V.A.</u></b>		
FONCTIONNEMENT	407 800,00	407 800,00
INVESTISSEMENT	207 300,00	207 300,00
<b><u>BUDGET ANNEXE DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT</u></b>		
FONCTIONNEMENT	923 460,00	923 460,00
INVESTISSEMENT	596 100,00	596 100,00
<b><u>BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR</u></b>		
FONCTIONNEMENT	132 000,00	132 000,00
INVESTISSEMENT	120 700,00	120 700,00
<b><u>BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS</u></b>		
FONCTIONNEMENT	60 000,00	60 000,00
INVESTISSEMENT	45 000,00	45 000,00
<b><u>BUDGET ANNEXE AERODROME</u></b>		
FONCTIONNEMENT	151 000,00	151 000,00
INVESTISSEMENT	-	-

## **EXERCICE 2015 – AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Attribution d'avances au titre des subventions de l'exercice 2015 :

<b>Secteurs</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Rappel des Subventions de fonctionnement courant attribuées en 2014</b>	<b>Montant attribué (Avances)</b>
Sports	Comité Equestre	226 930,00	75 643,00
Sports	Saumur Horse Ball	21 000,00	7 000,00
Sports	JAS Rugby	34 000,00	11 610,00
Sports	Olympique de Saumur Football Club	110 000,00	53 000,00
Sports	Saumur Loire Basket 49	56 000,00	18 667,00
Sports	Club Athlétique pour le Saumurois (CAPS)	22 000,00	7 667,00
Sports	Saumur Loire Alliance Gymnique (SLAG)	17 629,00	6 126,00
Sports	Pole Nautique Saumur	54 391,00	18 580,00
Sports	Societe Nautique de Saumur (Educateur)	17 247,00	7 016,00
Sports	Judo Club du Bassin Saumurois	27 393,00	9 652,00
Pole Jeunesse	Maison des Jeunes et de la Culture	112 440,00	36 800,00
Pole Jeunesse	SCOOPÉ	98 500,00	42 300,00
Action Sociale	ASEA du Maine et Loire – CAVA (Centre d'Aide à la Vie Active) -(Foyer des 4 saisons)	33 000,00	10 000,00
Action Sociale	Les Restaurants du Cœur	17 950,00	7 000,00
Communication	Comité des Fêtes de Saumur	91 466,00	20 000,00
Restauration Scolaire	OGEC école de l'Abbaye	25 168,50	8 389,50
Restauration Scolaire	OGEC école ND de la Visitation	18 217,20	6 072,40
Restauration Scolaire	OGEC école privée Nantilly	16 059,90	5 353,30
Restauration Scolaire	OGEC école Saint André	35 475,60	11 825,20
Restauration Scolaire	OGEC école Saint Louis	10 786,50	3 595,50
Restauration Scolaire	OGEC école Saint Nicolas	17 018,70	5 672,90
Restauration Scolaire	OGEC école Sainte Anne	12 464,40	4 154,80
Restauration Scolaire	Association des Parents d'élèves Ecoles Publiques de Saint Hilaire Saint Florent	18 087,00	5 029,00
<b>TOTAL DES ATTRIBUTIONS BUDGET PRINCIPAL</b>			<b>381 153,60</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>381 153,60</b>

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT – ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVE 2014 ET PROVISOIRE 2015**

Approbation du montant des attributions de compensation définitive 2014 et provisoire 2015 :

	<b>Attribution de compensation 2014 définitive</b>	<b>Attribution de compensation 2015 provisoire</b>
Montreuil-Bellay	914 738,80 €	917 314,39 €
Saumur	2 635 514,91 €	2 635 701,85 €

## **SEML SAUMUR EVENEMENTIEL – CESSION DES ACTIONS VILLE – TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE**

Approbations :

- du principe de dissolution de la SEML SAUMUR EVENEMENTIEL entraînant la transmission universelle du patrimoine de la SEML SAUMUR EVENEMENTIEL à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

- de la cession à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement de 318 actions au prix global de un euro symbolique, étant précisé que :

\* la vente sera réalisée lorsque tous les actionnaires de la SEML auront vendu leurs actions de la SEM à la Communauté d'Agglomération,

\* la vente prendra effet au moment de la dissolution sans liquidation de la SEML, emportant transmission de l'universalité de son patrimoine à la Communauté d'Agglomération,

Décision de mettre fin aux mandats des représentants actuels de la ville au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SEML SAUMUR EVENEMENTIEL, tels que fixés par la délibération du conseil municipal n° 2014/35 du 24 avril 2014. Ces mandats prendront fin dès dissolution de la SEML SAUMUR EVENEMENTIEL, par transmission universelle de patrimoine.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

## **AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE PIETONNIER – RENOVATION DE LA PLACE SAINT-PIERRE - INFORMATION**

Présentation d'un power-point.

## **TRAVAUX PLACE SAINT-PIERRE – TRANSFERT TEMPORAIRE DU MARCHÉ DE PLEIN AIR VERS LA PLACE DE LA REPUBLIQUE**

Décision de transférer temporairement, durant le temps de ces travaux, une partie du marché communal de plein air du samedi matin, de produits alimentaires aujourd'hui installée place Saint-Pierre, vers la place de la République, sur sa partie comprise entre la rue Bonnemère et la rue de la Tonnelle.

## **EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX – NOUVELLES CONDITIONS D'UTILISATION A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015**

Décision d'appliquer de nouvelles conditions d'utilisation au sein des équipements sportifs municipaux, couverts ou extérieurs :

- en priorité, accueil des activités physiques et sportives assurées par ou pour la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, leurs associations partenaires, les écoles et établissements d'enseignement du second degré, d'enseignement supérieur, de formation professionnelle ou médico-sociaux accueillant des enfants ou des jeunes, les services publics de sécurité, les entraînements, compétitions et manifestations sportives organisés par la Ville, par les associations assurant des activités physiques et sportives ou par d'autres organismes publics ou privés d'utilité publique ;

- à titre exceptionnel et dérogatoire, accueil des manifestations et événements non-sportifs, à condition que cela n'entraîne aucune modification dans la programmation déjà établie et que cela soit compatible avec la préservation, le bon usage et l'entretien des équipements et de leurs installations.

## **PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) – PRESENTATION ET APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT A INTERVENIR ENTRE LA VILLE, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT, LE DEPARTEMENT, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE MAINE-ET-LOIRE ET L'ETAT**

Présentation d'un powerpoint.

Approbation du Projet Educatif Territorial, notamment les objectifs éducatifs sur la base desquels il est établi.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le contrat à intervenir à cet effet avec la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire, l'Etat.

### **TEMPS EDUCATIFS PERISCOLAIRES – PRISE EN CHARGE DES ENFANTS HANDICAPES, INADAPTES OU SOUFFRANT DE TROUBLES DU COMPORTEMENT – VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal :

- réaffirme son total attachement à la mise en œuvre du droit à la scolarisation des enfants handicapés, inadaptés ou souffrant de troubles du comportement, dans les écoles publiques, dans une logique d'égalité de traitement de tous les enfants, avec la prise en compte de leur temps de présence global au sein de l'école, y compris pendant les temps éducatifs périscolaires dont les collectivités locales ont la responsabilité ;

- demande à l'Etat et au Département de Maine-et-Loire, au titre de l'élaboration et de la mise en œuvre des parcours personnalisés de scolarisation Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), une plus grande consultation et association préalable des collectivités locales, en tant que responsables et gestionnaires des locaux scolaires, de l'organisation et de la mise en place des temps éducatifs périscolaires et de la définition et de la mise en œuvre de la politique éducative locale, notamment au travers du Projet Educatif Territorial (PEdT) ;

- demande à l'Etat de prendre l'ensemble des mesures pour que le droit à l'éducation et à l'obligation scolaire pour les enfants handicapés ait un caractère effectif sur la totalité de leur temps de présence dans les écoles.

### **PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR LES VOYAGES SCOLAIRES A L'ETRANGER**

Approbation du règlement modificatif fixant de nouvelles conditions d'attribution des subventions pour les voyages scolaires à l'étranger.

### **CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA SCOPE ET LA VILLE ET ENTRE LA MJC ET LA VILLE – CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT DU POSTE DE DIRECTEUR DE LA MJC DE SAUMUR ENTRE LA VILLE, LA FEDERATION FRANCAISE DES MJC ET LE FONJEP – AVENANTS DE PROROGATION**

Approbation du projet d'avenant prorogeant de six mois les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens conclues entre la Ville et la Scope et entre la Ville et la MJC de Saumur, ainsi que la convention FONJEP, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 30 juin 2015.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les avenants correspondants.

### **ANIMATION DE LA VIE SOCIALE – CHARTE DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION ENTRE LA VILLE, LA MJC, LA SCOPE ET LA CAF DE MAINE-ET-LOIRE - APPROBATION**

Approbation de la charte.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

### **BUDGET 2014 – DECISIONS MODIFICATIVES**

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

### **EXERCICE 2014 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

Attribution des subventions de l'exercice 2014 pour un montant total de 11 450 € dont le détail peut être consulté auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

## **PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Création d'un emploi à temps complet pour assurer des missions dans le cadre du développement social urbain.

Fixation des conditions de recrutement de l'agent contractuel qui assurera ces missions.

## **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX – DELEGATION ANJOU (LPO ANJOU) 2015/2017**

Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Saumur et la LPO Anjou pour une durée de trois ans (2015-2017).

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

## **DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAUMUR – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE – MODIFICATION DU MONTANT**

Décision de fixer à 70 € la participation financière forfaitaire de la Ville versée aux particuliers pour la destruction des nids actifs de frelons asiatiques sur le territoire de Saumur.

La modification du montant prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **ESPACE JEAN ROSTAND – MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION**

Approbation du règlement d'utilisation de l'Espace Jean Rostand destiné à régir les relations entre la Ville et les utilisateurs de cet équipement municipal et à définir ses modalités de réservation, d'utilisation et d'occupation.

## **QUAI DU MARRONNIER – RUES WALDECK ROUSSEAU ET DU VIEUX PONT A SAUMUR – CESSION D'EMPRISES DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SCI LOIRE HOTEL**

Désaffectation, déclassement et cession à la SCI Loire Hôtel représentée par son gérant, de plusieurs emprises de terrain d'une contenance totale approximative de 80 m<sup>2</sup>, dépendant du domaine public communal du quai du Marronnier et des rues Waldeck Rousseau et du Vieux Pont à Saumur, moyennant le prix net et forfaitaire de 120 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total d'environ 9 600 €. Le prix définitif étant calculé après mesurage des emprises cédées par les soins d'un géomètre.

Un document de modification du parcellaire cadastral est établi par un géomètre afin d'identifier les parcelles créées. L'ensemble des frais de géomètre et de notaire sont pris en charge par l'acquéreur. Autorisation donnée à la SCI Loire Hôtel pour déposer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente à intervenir.

## **ROND-POINT WEYGAND A SAUMUR – AVENUE DES MARECHAUX – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT A L'ETAT**

Le sujet est reporté.

## **SITE DU JARDIN DES PLANTES A SAUMUR – TRAVAUX SUR MUR MITOYEN – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Région des Pays de la Loire pour la réparation d'une partie d'un mur mitoyen.

**SAUMUR HABITAT – CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS SOCIAUX – OPERATION "LES VIOLETTES" – 170 RUE LOUVET A SAUMUR – GARANTIE D'EMPRUNT**

Garantie de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 161 492 € maximum que l'OPH Saumur Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer une opération de construction de trois logements sociaux "Les Violettes" situés à 170 rue Louvet à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Habitat.

**SAUMUR HABITAT – CONSTRUCTION DE SEPT LOGEMENTS INDIVUELS "VILLA PLAISANCE" A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – GARANTIES D'EMPRUNTS**

Garantie de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 669 604 € maximum que l'OPH Saumur Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour financer une opération de construction de sept logements individuels "Villa Plaisance" situés à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Habitat.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS**

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 26 novembre au 17 décembre 2014 sous les numéros 2014/159 à 2014/161 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2014/17 du Conseil Municipal du 4 avril 2014.

Saumur, le vendredi 19 décembre 2014  
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean-Michel MARCHAND